

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste. Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (anciennement Municipale) — TUNIS

TÉLÉPHONE

Télégrammes : PETITE TUNISIE — TUNIS

Insertions : Première page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr.; Chronique locale, 1 fr. 50; Faits divers, 1 fr.; Réclames en 3^e page, 0 fr. 80; en 4^e page, 0 fr. 40. — Abonnements et Annonces payables d'avance.

Secrétaire de la Rédaction : J. VÉHEL

PARAIT A 4, 6 OU 8 PAGES — LE PLUS IMPORTANT HEBDOMADAIRE DE LA RÉGENCE

UNE PANIQUE FINANCIÈRE

LES CLIENTS D'UNE BANQUE LOCALE RETIRENT DIX MILLIONS

JUSQU'À QUAND l'Algérie et la Tunisie seront-elles les dupes du Mokta ?...

On avait annoncé, il y a quelques mois, que le Gouverneur général de l'Algérie avait prononcé la déchéance de la Société du Mokta sur le gisement du Bou-Khadra, cette société n'ayant pas rempli ses engagements qui lui étaient imposés par le cahier des charges.

Effectivement, la Société du Mokta se souciait peu de dépenser la forte somme dans la construction d'une voie ferrée pour l'écoulement du minerai, attendait tranquillement d'être desservie soit par la ligne de Bône à l'Ouenza, par Bou-Hadjar, soit par celle de Bizerte à Nebeur qui serait prolongée jusqu'au Bou-Khadra, soit par toute autre qui irait desservir l'Ouenza qui passe pour être de beaucoup plus important que le Bou-Khadra, alors qu'en réalité ce serait le contraire, si nous en croyons certains ingénieurs connaissant bien les deux gisements.

Jusqu'à ce jour, le Mokta ne semble pas, croyons-nous, avoir été l'objet d'aucune mesure de la part du Gouvernement de l'Algérie, bien mieux, on dit que cette société, qui n'a pas vidé les lieux, s'appête pour une exploitation assez importante dès que la transformation en voie large de la ligne actuelle à voie étroite de Souk-Ahras à Tébessa sera terminée; naturellement c'est elle qui soldera la dépense de l'embranchement particulier qui reliera le Bou-Khadra à la ligne principale de Bône-Souk-Ahras-Tébessa.

Alors, comment se peut-il que cette Société qui exploite en Tunisie la mine de fer de Djérissa ait l'aplomb de demander de doubler la voie de Tunis à l'Oued-Sarrat, bifurcation des lignes de Kalaât-es-Senam et de Kalaât-Djerda, aux frais de la colonie, c'est-à-dire des contribuables, pour lui permettre d'augmenter sa production ?

Plus, pendant qu'elle s'appête à construire son embranchement du Bou-Khadra à la ligne de Bône-Tébessa, il paraîtrait qu'elle ferait agir en haut lieu pour que son minerai soit dirigé sur le port de Bizerte qui a besoin d'être alimenté en charbon pour notre marine nationale, et de cette façon, si le sort la favorise, elle espère « couper » aux dépenses de frais de construction du chemin de fer, car la Tunisie serait trop heureuse d'avoir sa clientèle pour donner du trafic à la ligne de Mateur-Nebeur devenue désormais sans utilité, par suite des circonstances que tout le monde connaît aujourd'hui et sur lesquelles nous ne cesserons de revenir tant qu'on n'aura pas fait rendre gorge aux Mougeot, Donegani et autres administrateurs de la mauvaise mine de Nebeur.

Le minerai de fer du Bou-Khadra passant par Bizerte esquiverait l'obligation qui pèse sur l'Algérie de faire opérer les transports pour la Métropole sous pavillon français.

Ainsi, le Mokta pourrait lutter avantageusement contre toute concurrence algérienne soit avec son gisement de Djérissa, soit avec celui du Bou-Khadra.

Mais les Algériens se laisseront-ils ainsi dépouiller ? Et cette pauvre ville de Bône, autrefois si prospère, qui végète aujourd'hui, malgré l'effort considérable de la Société des Phosphates de Constantine, ces deux dernières années, permettra-t-elle que les minerais algériens de son hinterland soient détournés vers Bizerte ?

Et la Tunisie, en cas de succès des démarches, serait-elle assez naïve pour faire les frais de construction du prolongement de Nebeur à Bou-Khadra, de même que du doublement de la ligne de Tunis à l'Oued Sarrat, pour avoir le plaisir d'emplit les poches des porteurs de titres du Mokta et de ses sociétés filiales ?

JEAN-SANS-PEUR.

BILLET DE LA SEMAINE

Une histoire franco-arabo-italo-juive

Il nous faut encore revenir sur cette stupéfiante affaire qui fait le sujet de bien des conversations dans tous les milieux d'affaires de Tunis et de la Régence.

On veut voir jusqu'où ira l'audace de ce groupe de « braves gens » et s'ils arriveront, enfin de compte, à obtenir de l'administration intéressée l'abandon de ses droits de propriété sur une étendue de plus de quatre mille hectares de forêts et de la Djemaïa des Habous, tutrice légale, un renoncement à son droit séculaire de contrôle et de gardienne vigilante des biens habousés, comme elle fit, hélas ! pour le habous de Sidi-Mohamed-Kliffa à Kalaât-Djerda.

Des paris sont ouverts pour ou contre la réussite rocambolesque et ténébreuse de cette affaire où l'on voit à côté de mémorables faussaires, pris et envoyés en maison centrale, comme tels, des hommes de condition honorable, jouissant, en général, de l'estime publique, mais l'enjeu est gros, il dépasse de beaucoup le million, et dame, par les temps qui courent, on peut bien risquer, n'est-ce pas, pour l'obtenir, la perte d'un peu de considération publique !

Et puis, l'argent ne sert-il pas à l'acquiescer ?

Alors, pourquoi hésiter à tenter la fortune ?... oui, pourquoi ?... Mais nous espérons que tout le monde fera son devoir, rien que son devoir strict, et alors le million

entrevu n'aura été aperçu... qu'en rêve.

Autant nous applaudissons une fortune noblement gagnée, par un coup du hasard, sans l'ombre de machinations, dans une affaire propre et claire, autant nous bondissons d'indignation lorsque nous voyons les menées souterraines et les combinaisons louches auxquelles on se livre avec la complicité de malfaiteurs avérés et coutumiers de ce genre d'opérations, pour qui un séjour forcé de quelques années d'isolement et de recueillement n'est qu'un simple accident très insignifiant dans leur existence, puisqu'aussitôt libérés de la casaque grise, les voilà qui recommencent comme devant.

Nous aurons, dans de prochains numéros, à donner de nouveaux renseignements sur la matérialité du fait de la constitution du habous, puis, quand nous aurons fini notre exposé, nous ferons tirer nos articles en brochure pour être soumis à qui de droit en temps voulu.

Et nous verrons ensuite si force restera à la loi ou si elle fléchira en faveur d'intrigants ne reculant devant rien et décidés à tout pour arriver à leurs fins.

LE SEMAINIER.

UNE PANIQUE

Dans une grande banque, dix millions de dépôts sont retirés en quelques jours.

La peur est parfois le commencement de la sagesse. Il nous est revenu que, ces temps derniers, les clients d'une grande banque de la place, pris de panique à l'annonce de renseignements parvenus de Paris, très pessimistes sur sa situation, se seraient rués vers les guichets pour en retirer leurs dépôts de fonds.

C'est ainsi qu'elle aurait dû, en quelques jours, restituer pour une dizaine de millions !

Naturellement, la clientèle n'est pas encore revenue; elle se méfie, elle garde son argent ou l'a porté ailleurs. A-t-elle tort ?

L'avenir nous le dira.

NOS ÉCHOS

UN FUYANT PERSONNAGE

Après une éclipse de quelques semaines, pendant lesquelles furent élaborés les statuts du nouveau groupement, véritable salade russe où toutes les opinions se coudoient, Pichon est sorti de la cave où il devait se terrer.

De cette façon, il peut aujourd'hui jouer les filles de l'air et quitter le groupement briandiste quand son intérêt ou sa soif d'ambition y trouvera son compte.

Seulement, à jouer ce vilain jeu, on risque de rester le cul entre deux selles. Et il serait à désirer que ce vilain moineau soit enfin rejeté de tous les partis, en attendant de l'être définitivement par les électeurs sénatoriaux du Jura.

TÉMOIGNAGES DE SYMPATHIE

Le personnel du Secrétariat général s'est réuni jeudi soir, dans les salons d'un hôtel de création récente pour offrir à M. Urbain Blanc, secrétaire général du Gou-

vernement Tunisien, les insignes en brillants d'officier de la Légion d'honneur.

Les deux doyens d'âge des fonctionnaires du Dar-el-Bey: MM. Gaïdo et Karouy, ont prononcé des discours exprimant l'affectueuse sympathie de leurs collègues pour leur chef M. Blanc qui, très touché de cette manifestation, a remercié en termes émus.

×

Les fonctionnaires des services de la police tunisienne offriront cette semaine un punch d'honneur à M. Léal, qui prend sa retraite le 31 courant. Un bronze, acheté par souscription, sera offert au Directeur sortant par ses anciens subordonnés et lui rappellera les sentiments d'estime sincère qu'il a su leur inspirer pendant son long séjour dans la Régence.

ET L'AFFAIRE DU KEF ?

On n'entend plus parler de l'affaire du Kef dans laquelle sont impliqués le caïd et son fils le cadî de Mateur...

Est-ce qu'à l'ombre de la justice des Roy et des Guyot, on manigancerait de transformer les plaignants en brebis galeuses et les accusés en agneaux purs et sans tache, dans le but de sauver la mise à des tiers ?

Nous demandons à M. le Résident Général, dont l'honnête figure que le plus petit soupçon de complaisance ne saurait effleurer, de surveiller d'autant plus près cette affaire, que le caïd se serait vanté d'avoir les Roy et les Guyot dans la manche, ce qui veut dire qu'il n'avait rien à craindre de ses actes malhonnêtes. Pour donner le change, le lendemain il était arrêté et son fils le cadî quelques jours après.

Mais qu'est-ce que cela prouve et cela empêche-t-il leurs protecteurs de multiplier les démarches et les pressions pour arriver à leur but ?

Soul M. le Résident Général peut empêcher que l'instruction tourne au profit des malfaiteurs contre leurs victimes.

CEUX QUI S'EN VONT

La semaine qui vient de s'écouler a vu disparaître deux des plus nobles figures de la brillante pléiade de ceux que l'on appelle « les Défenseurs de la Justice », de ces grands citoyens qui ont, à une heure trouble de notre histoire, apporté à une juste cause, l'appui de leur intelligence et la révolte de leur conscience.

Le Général Piquart est mort, victime d'une chute de cheval qu'il avait négligé de soigner; ses obsèques, aux frais de l'Etat, ont été dignes du valeureux et loyal soldat qu'il fut durant toute sa vie.

Francis de Pressensé, le grand républicain, président de la Ligue des Droits de l'Homme, qui écrivit sur Piquart un livre intitulé *Un Héros*, duquel nous détachons ce passage: « Nous demandons un héros, le voilà... Oui, c'est un héros dans toute la force du terme, un homme qui honore l'humanité et qui semble sorti des pages de Plutarque », Francis de Pressensé est mort également à quelques heures d'intervalle.

Il y a trois semaines, nous enregistrions le décès d'un autre bon dreyfusard, Jules Claretie.

La *Petite Tunisie Socialiste*, qui, dès le début, avait nettement pris position dans l'affaire et mené le bon combat pour la vérité, salue avec respect ces deux grands disparus dont le souvenir demeurera impérissable dans la mémoire de tous les vrais républicains.

M. FRANCK-PUAUX

Nous adressons nos plus sincères félicitations à M. Franck-Piaux, président de l'Alliance Française, qui vient d'être fait officier de la Légion d'honneur.

On sait que M. Franck-Piaux est le père du sympathique secrétaire d'ambassade, chef de cabinet de M. Alapetite, provisoirement chargé de la direction du Service de la Tunisie au Ministère des Affaires Étrangères.

LA CONFÉRENCE DU STAGE

Notre excellent confrère et ami M. Théo Prat, docteur en droit, secrétaire de la rédaction de la *Dépêche Tunisienne*,

vient d'être élu à l'unanimité, secrétaire de la Conférence du Stage, en remplacement de M. E. Baissat, qui passe au grand tableau.

Nous lui adressons nos cordiales félicitations.

M. GASTON THOMSON

Nous croyons rendre service aux amis et aux nombreux correspondants de notre éminent et sympathique ami M. Gaston Thomson, député de Bône, ancien ministre de la Marine, de les informer qu'il a quitté son domicile de la rue Ampère pour s'installer rue de Grenelle, 134.

Disons, à son sujet, que tous ceux à qui nous avons parlé de la prochaine consultation électorale, lors d'une récente tournée dans sa circonscription, s'accordent à lui prédire un succès triomphal que son long dévouement aux intérêts de ses électeurs, du département de Constantine, de l'Algérie, et plus spécialement de la région qu'il représente, mérite bien.

Tout le monde pense qu'il n'aura aucun adversaire en présence et que bien téméraire serait l'audacieux qui oserait lui disputer les suffrages de ses électeurs. Ce sera la dixième fois que le département de Constantine le renverra au Palais Bourbon, sa première élection datant de 1877, ce qui ne le rajeunit pas, hélas ! ni nous non plus, qui l'avons connu peu de temps après.

LIBÉREZ LES INDIGÈNES

ou renoncez aux colonies.

Notre excellent ami le citoyen Charles Dumas, avocat à la Cour d'appel de Paris, député socialiste unifié de l'Allier, dans un leader article du *Matin* — formidable trompette — vient de donner un bref aperçu de son livre qui va paraître ces jours-ci chez Figuière, 3, rue Cornaille, à Paris.

Tous ceux que les choses coloniales intéressent et tous les indigènes ayant assez de connaissance de notre langue, liront avec intérêt les bonnes pages du livre « Libérez les Indigènes ou Renoncez aux Colonies » de notre ami Charles Dumas.

UN DISPARU

En vertu de l'art. 3, paragraphe 3, de l'arrêté du 30 mai 1906, M. Bellot, des Phosphates Tunisiens de Kalaât-Djerda, qui avait été élu en 1908 membre de la Chambre de Commerce de Tunis, ne figurant plus sur les listes électorales, a été considéré comme démissionnaire par M. le Résident Général.

C'est parfait, mais M. le Résident Général ne sait peut-être pas, parce qu'on ne le lui a pas fait savoir, que M. Bellot fait partie du Comité de la Banque de l'Algérie et qu'il n'a été nommé à ce poste qu'à raison du mandat qu'il détenait des électeurs bénévoles qui l'élaient.

Nous espérons qu'une décision sera prise à cet égard, de même que pour certain différend pendant avec la Banque de l'Algérie.

TOUJOURS LA JUSTICE INDIGÈNE

La « Tunisie Française » d'avant-hier rapporte qu'un israélite tunisien nommé Mardochée Uzan a été condamné par les juges musulmans de la Driba, à vingt-cinq jours de prison pour avoir insulté la... religion et que cette affaire est venue en appel jeudi devant l'Ouzara.

Voilà, certes, qui nous ramène de plusieurs années en arrière ! Une formidable campagne de presse et la promulgation d'un Code pénal tunisien n'ont pu avoir raison du fanatisme des tribunaux arabes pour lesquels une seule solution s'impose : la suppression pure et simple de ces vestiges de l'autocratie beylicale.

RAOUL FARGEON

Ce n'est pas sans tristesse que nous avons lu, dans certains journaux, l'annonce qu'un mandat d'amener, pour escroqueries, venait d'être lancé contre Raoul Fargeon.

Nous avons peine à croire que ce jeune homme honnête et rangé, qui s'est essayé au journalisme, notamment dans la *Petite Tunisie*, se soit laissé aller à commettre des escroqueries.

D'autres n'ont-ils pas, peut-être, abusé

Absinthe Supérieure PREMIER FILS

Agent général pour la Tunisie : Aug. DUCROS - Tunis

de son nom et de sa situation pour commettre les escroqueries qui lui seraient reprochées ?

Si nous ne nous trompons, voilà près de trois ans que Fargeon a quitté la Tunisie, alors comment pourrait-il être coupable ?

Nous espérons que le parquet voudra bien examiner attentivement le cas Fargeon avant de maintenir un mandat d'amener, en tous cas qu'il transformera en simple mandat de comparution le mandat délivré afin de permettre à cet homme de venir se justifier.

AU GOUVERNEMENT TUNISIEN

M. J. Reclus, directeur de la Section d'Etat à l'Administration générale, est nommé Secrétaire général adjoint du Gouvernement Tunisien, en remplacement de M. Fleury, appelé à d'autres fonctions.

M. Gautier, ancien contrôleur civil, est désigné pour prendre la succession de M. Reclus.

M. Ferrand, directeur du Service de l'Assistance Publique, est nommé directeur des Services Pénitentiaires, et il sera remplacé dans ses fonctions actuelles par M. Gadrat, chef de bureau à la Section d'Etat.

Nous prions ces messieurs d'agréer nos sincères félicitations.

A L'ARIANA

Plusieurs de nos parents ou amis habitant l'Ariana se plaignent à nous que la Municipalité de ce coquet village ait cru devoir adopter l'éclairage à l'acétylène, coûteux et peu prisé, alors qu'elle pouvait très bien, comme à La Marsa, s'entendre avec la Compagnie des Tramways pour l'éclairage électrique du village. Il est encore temps, paraît-il, de changer d'avis.

En outre, voilà déjà une dizaine d'années qu'une Municipalité existe à L'Ariana, et il n'y a encore ni réseau d'égouts, ni mise en état de viabilité des rues, ni aucune amélioration quelconque.

Seules les diverses taxes municipales sont encaissées régulièrement, et c'est la seule réforme que les habitants de cette petite ville auraient vue depuis la création de leur édilité.

LES PETITS SOLDATS CRÉOLES

Les petits soldats créoles sont arrivés dimanche soir à Tunis par le *Manouba* et, dès hier midi, l'autorité militaire avait fait chauffer un train spécial pour les conduire à Sousse, leur garnison.

Nous les avons vus à la gare au moment de partir pour la capitale du Sahel ; ils avaient l'air tout joyeux d'avoir retrouvé le bon soleil, pareil à celui des Antilles, qui les réchauffe si bien dans leur pays.

Mais pourquoi tous ces piquets de zouaves, toute cette tournée de policiers, comme si ces bons petits soldats étaient des « joyeux » ou des pénitenciers conduits vers quelque chantier de travaux publics ? Il ne manquait que les gendarmes pour le faire supposer.

Un krack de 15 millions A LA BOURSE DE PARIS

La Banque Ch. Victor & Co, autrement dit la « Société auxiliaire du Crédit, qui avait, dit-on, pris à son compte l'émission des actions de la Société italienne des Phosphates Tunisiens de Kalaâ-Djerda que préside le sénateur Mougeot de la Haute-Marne, et qui s'employait-il, paraît-il, à soutenir les cours, vient de *kracker* en bourse de Paris.

Est-il besoin de déclarer que nous verrions avec infiniment de plaisir l'effondrement définitif de la Banque Victor, car, par répercussion, elle provoquerait sans doute celui de la Société contre laquelle la tribu des Ouled-Cheick de Kalaâ-Djerda lutte, depuis dix ans, à armes inégales, à coups de papier timbré, pour obtenir justice et la repossession de ses gisements de phosphate qui lui ont été si scandaleusement enlevés avec la complicité de deux malfaiteurs qui s'appellent Pichon et son baron de résidence d'Anthouard de Wasserwas ?

Voici ce que nous lisons dans la *Bataille Syndicaliste* qui continue à paraître à la consternation des exploités du peuple et de leurs suppôts qui avaient annoncé sa disparition avec une vraie joie de cannibales :

Une nouvelle Affaire ROCHETTE

Il y a des gens pour avancer froidement que le capitalisme est un régulateur de la production et des échanges. Ce qui s'est passé l'autre jour à la Bourse de Paris devrait leur

montrer combien la réalité est éloignée de leur hypothèse, et combien le commerce de l'or et des valeurs, loin de régulariser les transactions d'une communauté, les trouble, les fausse, les laisse perpétuellement à la merci de l'agiotage et des entreprises des spéculateurs.

L'affolement fut grand à la Bourse quand le bruit courut qu'une des plus grandes banques de Paris allait être obligée de déposer son bilan ; et quand la déconfiture fut rendue officielle, l'événement prit de telles proportions que des fonctionnaires du Ministère des Finances se rendirent aussitôt au Palais Bourbon pour conférer avec M. Caillaux.

C'est la Banque Victor, *Société Auxiliaire du Crédit*, qui est atteinte par le krack. Ses bureaux sont situés 23, boulevard Haussmann. On parle d'une déconfiture de quinze millions.

Il semble bien que cette faillite soit le résultat de la guerre sans merci que se livrent les banques particulières et les grands établissements de crédit. Ces derniers jouissant de l'appui de l'Etat, drainent dans leurs caisses la plus grande partie du numéraire produit par l'activité commerciale et industrielle ; les banques de leur côté, par des offres de titres divers, font à ces sociétés une vive concurrence.

Les unes sont les rivales des autres. D'où le duel incessant entre les établissements de crédit, qui veulent assurer leur hégémonie financière, et les banques qui la leur disputent.

La Banque Victor était engagée dans de nombreuses affaires belges, notamment dans le Métropolitain de Paris. Depuis plusieurs jours, ces valeurs étaient fortement attaquées par un groupe de baissiers. Hier, l'attaque fut plus vive que jamais : la Rente Foncière qui, la veille, cotait 820 s'effondrait à 600 ; l'Occidentale de Madagascar, de 315 tombait à 140 ; l'Héraclite passait de 2.500 à 1.000 f. ; le Métropolitain de Paris lui-même subissait une dépréciation, puisque le cours de la veille 570 était ramené à 543.

Cette dégringolade générale des valeurs sur lesquelles la Banque Victor était engagée, aboutit d'autant mieux à la déconfiture de celle-ci que c'était hier jour de liquidation et que la Chambre des Agents de Change avait décidé, au début de la Bourse, de ne pas faire de reports sur la Rente Foncière, particulièrement atteinte par la baisse.

Dans les milieux financiers, on compare ce krack à l'affaire Rochette et l'on prévoit pu'à son sujet des noms de personnalités politiques seront prononcés.

Dans la soirée, on a annoncé que le découvert de la Banque Victor n'était que de six millions et que les administrateurs espéraient échapper à la faillite.

Mais les milieux informés assurent que celle-ci est inévitable.

Si vous êtes atteint de HERNIE

ne vous résignez pas à souffrir sous l'étreinte douloureuse des mauvais bandages, et assurez votre soulagement en portant le *nouvel Appareil Pneumatique sans ressort* de A. CLAVERIE.

Ce merveilleux appareil, qui a obtenu un *Grand Prix* et une *Médaille d'Or* à l'Exposition de Gand 1913, est le seul qui procure l'occlusion intégrale de l'anneau herniaire ainsi qu'une réduction absolue et définitive de l'infirmité.

Les personnes qui souffrent doivent donc demander aujourd'hui même à M. A. CLAVERIE, 234, faubourg St-Martin, à Paris, son remarquable *TRAITÉ DE LA HERNIE* (150 pages et 200 gravures) qui leur sera envoyé discrètement et franco.

Le Guignol de la Cathédrale

Quand nous disions que les pseudo-conférences dominicales à la Cathédrale ne réussissent à attirer quelques malheureux auditeurs qu'à grand renfort de tam-tam savamment battu, nous ne nous trompons pas de beaucoup. Si les paroles de l'amusant camérier-prédicateur ne sont que des lieux communs ramassés dans tous les coins, en revanche, la mise en scène est fort soignée.

Les portes du saint lieu étant closes à 11 heures précises, il y règne une pénombre propice aux drs les plus profanes entre de galants joveux et les vieilles Madeleines repenties qui sont dans l'auditoire et qui choisissent de préférence les églises parce que c'est plus discret : « Une ceillade qui passe par dessus le bon Dieu, a dit Victor Hugo dans les *Misérables*, a une saveur toute particulière. »

Après des ronflements d'orgues, des appels de sonnettes, des silences subits, des effets de lumière, des chants liturgiques, un va-et-vient continu de prêtraille, l'installation au fond de la... scène de *monsieur* de tout acabit en détroques multicolores, on voit finalement apparaître à la chaire le « premier rôle » et la représentation commence.

C'est, en effet, une véritable représentation théâtrale qui se déroule dans cet établissement, et ce n'est pas nous, anticléricaux endurcis, qui l'affirmons. C'est la *Tunisie Française* elle-même, dont nul n'ignore les accointances religieuses, qui le proclame bien haut. Voici, du reste, ce que dit très sérieusement le journal de l'Archevêché dans son numéro de mercredi dernier : nous citons textuellement :

« *Certaine conférence sur l'Amour Libre scandalisa fort quelques charmantes oies blanches ; elles eurent, en sortant, de petits cris dont on ne sut jamais s'ils étaient aussi effarouchés qu'ils prétendaient l'être...* »

« *Quand Mgr Pons parle, le théâtre fait relâche. C'est la vedette tunisienne. Pour lui, la Résidence, les Israélites se déplacent. Il pêche les incroyants au même titre que les croyants. La Cathédrale fait salle comble. Le public des premières est au complet, et quand il termine sa conférence, c'est tout juste si on ne le rappelle pas.* »

« *Et l'on va jusqu'à prétendre qu'avant de venir à Tunis, Cora Laparcerie s'informa du jour où il parlait, pour ne point jouer ce jour-là.* »

C'est donc une banale salle de spectacle que cette « Maison de Dieu » que le hurluberlu Millet voulut qu'elle fut édifée en face de la Maison de France. La pièce est annoncée dans les quotidiens ; il n'y manque que les prix d'entrée, mais il y a les marchands de « programmes », de crasseux petits Macaronis qui vous collent sous le nez l'*Avenir* ou la *Semaine Paroissiale*, s'accrochent à vos basques et ne vous lâchent que si vous y allez de votre décade et leur achetez leur papier.

Maintenant, quant à qualifier cela du nom de théâtre, c'est, il faut l'avouer, un peu trop pompeux. C'est un guignol tout au plus. Regrettons seulement que des journaux républicains de notre ville prétent complaisamment leurs colonnes à la publicité faite autour de ces simagrées *karakousiennes*.

LA PETITE TUNISIE SOCIALISTE sait tout, dit tout, renseigne sur tout.

La réclamer partout, tous les mardis matin.

PICHON-FOUT-LE-CAMP et la Ngoko-Sangha

M. le député Ceccaldi, rapporteur du budget des Colonies, a mis la main sur un « lièvre » — rien de l'animal dont la chair fait les délices des amateurs de gibier de poil ou de plumes — qui doit faire rire jaune ce Pichon-fout-le-camp qui, après s'être encaivé pendant les deux ou trois semaines qu'ont duré les préliminaires de la formation du néo-groupe briandiste,

vient de faire une furtive apparition sur la scène politique.

Ce lièvre — puisque lièvre il y a — a fait l'objet de nombreux commentaires dans les groupes parlementaires et nombreux sont ceux qui verraient avec une véritable joie la disparition de la scène politique du protégé de Tardieu, l'homme du Bagdad-Homs, Ngoko-Sangha et autres scandales de même calibre auxquels fut mêlé le « lâcheur national » constamment fourré dans les jupes de sa femme.

Et ce *lâcheur national*, pour « se tirer des pieds », comme on dit vulgairement, d'une gaffe, ne craignit pas, un jour, de faire retomber sur son collègue Trouillot, ministre des Colonies dans le même Ministère, la gaffe de la Ngoko-Sangha, alors que c'était lui qui avait dicté la mesure à prendre qui eût dû le faire envoyer au poteau d'exécution comme traître à sa patrie.

Voici comment s'expriment deux confères particulièrement au courant des dessous de cette triste affaire :

Tandis que M. Calmette poursuit la publication de son roman chez la concierge et s'efforce de nous intéresser aux rancunes de M. Luquet, dont nul n'a cure, quelques-uns de nos confrères radicaux, par esprit de réciprocité, ont réveillé le scandale assoupi de la Ngoko-Sangha et annoncé de sensationnelles révélations. Le principal négociateur des tractations ébauchées autour de la Ngoko-Sangha sous le ministère de M. Pichon, aurait laissé en mourant, dans ses papiers, une liste qui contiendrait les noms de plusieurs parlementaires — et non des moindres — dont on a remarqué l'intervention dans cette affaire. La curiosité des hôtes du Palais Bourbon a été fort alléchée par cette révélation.

Nous sommes en mesure d'affirmer que, parmi les documents qui sont aux mains du rapporteur, ne figure aucune liste de parlementaires suspects de compromissions avec les promoteurs du marché que M. Caillaux a refusé de sanctionner. Mais il existe des preuves certaines de l'intervention non désintéressée de certains journalistes d'affaires dont quelques-uns entretiennent des relations étroites avec certains parlementaires.

La preuve des collusions fait défaut, mais de fortes présomptions pourront être élevées au sujet du rôle de quelques anciens ministres auprès desquels les publicistes mis en cause avaient notoirement un accueil facile et empressé, dont, pour tout dire, ils étaient les confidentiels et à peu près certainement les truchements.

Si les amis de M. Caillaux voulaient, conclut le *Courrier du Parlement*, quel beau scandale éclaterait demain. Et si l'on soulevait certains voiles, comme s'éclairciraient les dessous de certaines hostilités !

Mais nos amis répugnent à ces détestables procédés de polémique, à ces mœurs de basse police.

Quelques notes mystérieuses de l'Agence Nationale ont révélé au public qu'il existait un dossier sur cette affaire, dont la publication pourrait gêner quelques journalistes et quelques parlementaires. Nous sommes en mesure de donner à ce sujet quelques précisions :

M. Mestayer, ancien secrétaire général de la Ngoko-Sangha, est mort sans un sou au début de 1912. Ses amis crurent assez faire en assistant — pas tous — à ses obsèques, mais c'est un de ses adversaires dans l'affaire de la Ngoko-Sangha qui fit les frais de son enterrement.

Sa générosité ne fut pas sans récompense, car il recueillit un document précieux : la comptabilité secrète où M. Mestayer notait avec une précision et une régularité touchante les frais qu'il exposait pour gagner à sa Société les concours grâce auxquels il pouvait ensuite parler haut et ferme et dire à M. Milliès-Lacroix :

« Monsieur le Ministre, j'ai derrière moi toute la France et deux cents parlementaires ! »

Sans doute exagérait-il un peu. En tout cas, cela ne lui profita guère, car lorsque les affaires eurent mal tourné, on n'hésita pas à lui laisser la responsabilité morale du trou ainsi creusé dans la caisse de la Ngoko, et on exigea sa démission en échange d'un quitus qui figura aux comptes de la société pour plusieurs centaines

de mille francs. M. Henrotte, président de la Ngoko, banquier qui fit faillite depuis, s'en expliqua sans ménagement devant la commission du budget. C'est ce dossier dont on parle aujourd'hui et qui ne révélerait d'ailleurs rien qu'on ne sache déjà sur la moralité de certains parlementaires et de certaines personnalités, mais qui apporterait des précisions dont quelques-unes seraient sensationnelles, dit le *Courrier Européen*.

Par ailleurs, l'affaire de la Ngoko-Sangha est pendante devant le Conseil d'Etat. Et le rapport de M. Ceccaldi apportera prochainement d'intéressantes précisions sur les causes du retard apporté par la haute juridiction au prononcé de son jugement.

Pour paraître prochainement : Libérez les Indigènes ou Renoncez aux Colonies

PAR
CHARLES DUMAS
député
Engène Figuière, éditeur, 3, rue Corneille, Paris. — Prix : 3 fr. 50.

L'abonné et le compteur à gaz

Le Tribunal de Commerce de Marseille vient de rendre un jugement qui intéresse tous ceux — et ils sont nombreux — qui utilisent l'éclairage ou le chauffage au gaz. Voici plutôt :

Un industriel de cette ville, M. L., avait installé chez lui des appareils de chauffage à gaz, dont il ne désirait se servir que durant les mois d'hiver. Il avait, comme tous les abonnés, passé un contrat avec la Compagnie du Gaz et bien spécifié qu'il ne paierait pas la location du compteur durant les mois où il pensait n'en point faire usage.

M. L. fit comme il l'avait projeté et se refusa à payer la somme de 113 fr. 90 que lui réclamait la Compagnie, pour frais d'éclairage, de branchement et de compteur, de juin 1908 à mars 1913. M. L. n'acceptait de payer que 70 fr. 70, somme représentant, à son avis, le gaz dépensé et le prix de la location du compteur, des mois seuls où il s'était servi des appareils et du compteur.

M. Rech représentait la cause de l'abonné, et M. Gouirand plaidait pour la Compagnie du Gaz et de l'Electricité. Ce dernier déposa des conclusions dont le tribunal semble s'être inspiré. Il rappelle notamment l'arrêt du Conseil de Préfecture du 16 mars 1909, qui dit :

1° Que les branchements et les travaux de fournitures relatifs à l'appareil extérieur sont à la charge de l'abonné ;
2° Que l'abonné qui cesse momentanément son éclairage doit continuer à payer le prix de la location du compteur.

Le Tribunal s'expliqua ainsi :
« Attendu que cette police de M. L. ne dit pas certainement, en termes exprès, que la location est due pour les mois où il n'est pas fait de consommation, mais qu'elle ne dit pas davantage qu'elle cessera de courir pendant lesdits mois ;

« Attendu, dès lors, qu'il suffit d'appliquer les principes généraux et les règles du bon sens, à savoir que le détenteur des choses prises en location en doit le loyer tant que dure sa détention, tant qu'il a les objets à sa disposition, sans que le locataire ait à se préoccuper si le locataire les utilise effectivement ou les laisse temporairement sans usage ; que pour qu'il en fut autrement, il faudrait trouver dans le contrat de louage une clause contraire qui n'existe pas en l'espèce,

« Par ces motifs, le Tribunal, sans statuer dans les termes généraux des conclusions de la Société demanderesse, condamne M. L. à payer à la Société du Gaz et de l'Electricité de Marseille la somme de 113 fr. 90, montant des causes de la de droits et dépens. »

Les Minotaures de l'Épargne

LA VÉRITÉ SUR LE CRÉDIT LYONNAIS

(suite du discours Rouanet)

On demandait à M. Mazerat, directeur du Crédit Lyonnais : « Ne pourriez-vous pas nous donner quelques explications sur les amortissements qui ont été faits l'année dernière ? »

Les amortissements dans ces sociétés alimentaires un des nombreuses caisses noires, un des nombreux compartiments de la trésorerie fonctionnant pour des opérations que j'indiquerai tout-à-l'heure.

Donc, M. Mazerat veut justifier le silence du bilan et il donne à l'actionnaire récalcitrant une explication que je livre aux méditations de M. le Ministre des Finances, en le priant de bien vouloir la communiquer à son collègue M. le Ministre de la Justice.

Le directeur du Crédit Lyonnais répond : « Tous les établissements de crédit sont soumis à des taxes fiscales extrêmement lourdes, et il serait imprudent de livrer des chiffres à la publicité. Il existe des motifs sérieux pour se tenir sur la réserve. » (*Rires et exclamations à l'extrême-gauche.*)

Messieurs, c'est entre les mains de ces honnêtes gens que deux milliards d'épargne sont en dépôt.

Pourquoi ne donne-t-on pas dans les bilans les explications auxquelles ont droit non seulement les actionnaires et les déposants, mais encore tous les citoyens français, car lorsqu'il s'agit de ces établissements grandioses on ne se trouve pas, en effet, en présence d'une industrie privée, d'un établissement privé. Ils remplissent dans la vie économique de ce pays la fonction la plus importante et la plus respectable. (*très bien ! très bien ! à l'extrême-gauche.*)

Pourquoi ne donnent-ils pas les chiffres ? Pourquoi ne donnent-ils pas le détail des opérations ? Pourquoi ? Parce que si les actionnaires, si les clients, si les déposants voyaient fonctionner le mécanisme d'administration de leur épargne, ils en seraient épouvantés. (*Mouvements divers.*)

Messieurs, je provoque des exclamations au centre, il est loisible à nos collègues de venir à la tribune nous dire à quoi sont employées les réserves, les disponibilités. Il y en a peut-être parmi eux qui ont des renseignements plus complets que ceux que je possède...

M. VARENNE. — Des renseignements de première main !

M. ROUANET. — ... des renseignements de première main, comme dit mon ami M. Varenne.

Mais je vous prie, Messieurs, de me laisser continuer ma discussion ; elle est sincère ; je suis mu en ce moment par le sentiment supérieur du danger que court l'épargne publique ; et comme l'épargne publique mise en danger c'est le chômage déchaîné, par le ralentissement de toutes les industries, c'est, depuis le sommet de la pyramide jusqu'à sa base, par cascades, les ruines se précipitant sur l'ensemble de la classe ouvrière, je défends en ce moment les intérêts de la classe ouvrière en défendant ceux des petits capitalistes. (*applaudissements à l'extrême-gauche et sur divers bancs à gauche.*)

Je disais que les actionnaires, et les déposants seraient effrayés s'ils voyaient fonctionner à nu le mécanisme du crédit public. En quoi consistait-il ? (*Rumeurs au centre.*)

Oh ! j'ai entendu les mêmes rumeurs quand je vous annonçais le krack des sucres...

Tout d'abord je dois faire remarquer que la bourse de Paris est constituée de telle façon qu'avec des réserves métalliques importantes, avec l'accord du parquet et de la coulisse, on peut agir sur les cours de n'importe quelle valeur.

Je suis désolé encore de parler des emprunts russes. Tout le monde sait pourtant que pendant la guerre russo-japonaise, le Parquet, d'accord avec la coulisse, sur une entente conclue avec les maisons de crédit émetteuses des emprunts russes et il put maintenir à un taux fixe 12 ou 13 milliards de valeurs.

Messieurs, ceci vous montre quelle souveraineté sans contrôle exercent les dépositaires de l'épargne.

Comment cela peut-il se faire ? Comme je vous le disais il y a un instant, dans l'espace de dix ans l'épargne française s'est centralisée dans des maisons de dépôts associées. Par là, elles ont à leur disposition l'ensemble des réserves métalliques que ne peuvent absorber les caisses d'épargne. D'autre part, le marché de Paris est un marché fermé, monopolisé par soixante-dix agents de change et par la coulisse rivale du parquet. Mais les uns et les autres, agents de change et coulissiers, sont entre les mains de maisons de dépôts qui leur dispensent également les ordres de bourse. (*à suivre*)

CROCK-NOTES

Courses de Tunis

A l'occasion des courses de Tunis, qui auront lieu dimanche prochain 1^{er} février, des billets d'aller et retour de toutes classes, portant réduction de 50 % sur les prix du tarif général, seront délivrés sur Tunis par toutes les gares du B.-G.

Ces billets seront valables à l'aller les 29, 30 et 31 janvier pour tous les trains arrivant à Tunis jusqu'à 14 h. 03. Au retour, ces billets seront valables le 1^{er} février pour les trains partant de Tunis après 16 heures, et les 2, 3 et 4 février pour tous les trains.

A cette même occasion, les chevaux, ainsi que leurs propriétaires et conduc-

teurs bénéficieront des prix et conditions des tarifs spéciaux G.V. n° 12 bis et P.V. n° 29 bis chapitre II.

Conférence sur le Tonkin

Demain soir, notre éminent ami M. le Colonel Bouquero de Voligny, fera, sous les auspices de l'Institut de Carthage, sa seconde conférence sur le Tonkin, au Palais des Sociétés Françaises.

Le colonel, qui a commandé, pendant une année, le poste de Ha-Fiang, non loin de la frontière chinoise, en a rapporté des souvenirs dans lesquels il puisera des descriptions, récits et anecdotes qui ne manqueront pas de rendre cette deuxième causerie aussi intéressante que la première.

Hyménée

Nous avons appris avec plaisir les fiançailles de notre confrère M. S.-D. Narboni, directeur de la « Tribune Française », avec Mlle Marie Zarcka, sœur de notre ami M. Maurice Zarcka, l'imprimeur bien connu.

Aux futurs époux et à leurs familles, nous vœux les plus sincères.

Les auditions de "L'Essor"

Vendredi prochain, 30 courant, la vaillante société *L'Essor* (section tunisienne du Théâtre pour Tous) donnera sa vingt-huitième audition au Palais Cohen.

Le programme comporte deux comédies en un acte de Max Maurey : *la Recommandation* et *Depuis six mois*, et une pièce en vers de Léo Languier, *L'Heure des Tziganes*. Ces œuvres seront interprétées par les sympathiques amateurs de ce groupement artistique, avec les décors et accessoires de *L'Essor*. Tous nos compliments à ces jeunes intellectuels pour leur louable vulgarisation artistique dans le peuple.

Cinéma de quartier

On sait qu'il s'est formé à Paris une Société du Cinéma du Peuple, ayant pour but de répandre dans les masses populaires l'amour des beaux sentiments et l'horreur de tous les vices, l'alcoolisme, la haine, l'iniquité, etc., par des films appropriés.

À Tunis, pendant longtemps, il n'y eut qu'un nombre très restreint d'établissements cinématographiques. Aujourd'hui, il n'est plus un quartier qui ne possède son « cinéma » ; les prix d'entrée, très peu élevés, prouvent que la concurrence a déjà produit ses effets dans cette nouvelle industrie. Le temps n'est pas loin où il adviendra des cinématographes comme pour les phonographes. Ces derniers, en effet, étaient au début un luxe que seuls pouvaient s'offrir les gens riches ou d'habiles exploitateurs qui faisaient payer assez cher leurs auditions : actuellement des familles très modestes en possèdent et le moindre café maure, dans le bled le plus désolé, détient un ou deux appareils.

Au B.-G.

La Compagnie des Chemins de Fer de Bône-Guelma et Prolongements a l'honneur d'informer le public que, par décision en date du 24 décembre 1913, M. le Directeur général des Travaux publics de la Régence a homologué la proposition relative à l'affiche du 2 octobre 1913, ayant pour objet d'apporter diverses additions et modifications au § 1 du Tarif spécial P. V. n° 22 bis, concernant les transports de phosphates effectués en conformité de programmes établis à l'avance.

Les nouvelles dispositions seront mises en application à partir du 1^{er} mars 1914.

Acquittement

Au moins de juin dernier, un colon de Tadjerouine, près du Kef, M. Grolleau, déposait une plainte en vol contre le nommé Salah ben Labridi ben Rezgui, cultivateur. Il déclarait que, rentrant dans la soirée à son domicile, en compagnie d'une dame G..., il avait été abordé sur la route par Salah et un autre indigène qui, après une banale conversation, se jetèrent sur lui, le précipitèrent à bas de sa monture, le blessant à la main gauche, et lui dérobèrent la somme de 980 fr. Salah fut condamné par le Tribunal correctionnel de Tunis, à trois ans de prison.

Le prévenu, qui n'avait cessé de protester de son innocence, s'empressa d'interjeter appel de cette décision. Eloquemment défendu par M. L'Admiral, l'actif bâtonnier du barreau algérois, il vint d'obtenir un arrêt de non-culpabilité suivi d'acquiescement.

Au Comité des Fêtes

Depuis plus de deux mois, le Comité permanent des Fêtes de Tunis multiplie ses réunions pour donner aux prochaines fêtes de notre carnaval un éclat tout particulier, et tout annonce que les efforts méritoires de ses dévoués membres seront couronnés d'un brillant succès.

Réjouissons-nous en, pour le développement du tourisme et le relèvement des affaires commerciales de notre ville, qui viennent de traverser une période de sérieux marasme.

LA PETITE TUNISIE SOCIALISTE

se trouve en France :

à Paris : au kiosque n° 16, boulevard des Capucines, en face du Grand Café (qu'il ne faut pas confondre avec le Café de la Paix) ;

chez Madame Vauriot, bibliothèque de la gare P.-L.-M. (sous le buffet) ; et à l'Office Tunisien, 2, rue Meyerbeer.

Dans les gares de : Marseille, Toulon, Nice, Monaco, Monte-Carlo, Lyon-Perrache, Avignon, Valence, Dijon, Vichy, La Roche (Yonne), Saint-Germain-des-Fossés, Bellegarde (Ain), Mâcon, Grenoble, Lons-le-Saunier, Bourg, Annemasse, etc.

Spectacles et Concerts

Théâtre Municipal de Tunis

Mardi 27 Janvier 1914

LE GIGOLO

Pièce en 3 actes, de Zamacois.

Casino Municipal de Tunis

(PALMARIUM)

Directeur artistique : Charles Afrigan
Mardi 27 janvier 1914

Débuts de :

Aimée de Sauriac, dans ses poses et tableaux lumineux.

L. de Berty, chanteuse de genre. Immense succès de :

Jane Varenne, chanteuse-étoile du Concert Mayol ; The Hoo Leys, excentriques musicaux fantaisistes ; Dallys, diseuseur fantaisiste, etc.

Miles Mars Hella, Yvette, Olga Varnoff, Berthe Chabert, Detty, etc., chanteuses.

PALMA-CINÉMA.

CINÉMATOGAPHE OMNIA-PATHÉ

Rue Amilcar

Tous les soirs : Représentation
Dimanches et Fêtes : Matinée

VENTE VOLONTAIRE

aux enchères publiques

l'immeubles et Rentes d'Enzel

dépendant de la succession de S. A. Ali-Pacha-Bey

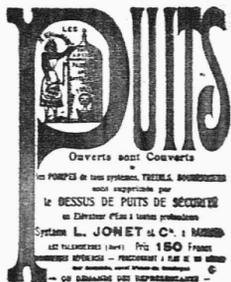
Le lundi 2 février 1914, à neuf heures du matin, dans une des salles de la Direction Générale des Finances, place de la Kasbah, à Tunis, il sera procédé, par les soins de M. le Directeur Général des Finances et de M. RÉMY, Administrateur de la Liste Civile, à la vente aux enchères publiques moyennant un prix payable soit au comptant, soit partie au comptant et le solde dans un mois avec faculté de le convertir en enzel, de divers immeubles et rentes d'enzel dépendant de la succession de S. A. Ali-Pacha-Bey.

Les immeubles consistent en :
1° Maisons d'habitation, dont un ancien palais, et terrains à bâtir, sis à La Manouba ;
2° Terrains à bâtir et boutiques, sis à La Marsa ;
3° Anciennes citernes sises à La Malga et servant de magasins ;

4° Terrains à bâtir sis à Hammam-Lif ;
5° Parcelles de terre de culture sises dans la banlieue de Tébourba ;
6° Parcelles de terre renfermant des carrières de marbre et de calcaires propres à l'empierrement des routes et à la construction, située sur le versant sud-est du Djebel-Maiana, près Tébourba.

À défaut d'acquéreur pour ce dernier immeuble, il pourra être immédiatement procédé à sa mise en location aux enchères pour une durée de cinq ans à compter du 2 février 1914.

On peut prendre connaissance du cahier des charges, ainsi que de l'état descriptif des immeubles mis en vente et de leur mise à prix, tous les matins, sauf le dimanche, à la Direction Générale des Finances, et, tous les jours, chez M. le Khalifat de Tébourba.



Pavillon Beau-Séjour

CARTHAGE - Station

Restaurant de 1^{er} ordre — E. GIRAUD

Restaurant des Deux-Mondes

CAMILLE, PROPRIÉTAIRE

9, avenue de Carthage - Tunis
Repas à la carte et à prix fixe
Pension : 55 francs

INDUSTRIE FUNÉRAIRE

FÉLIX FISCHER

13, route de L'Ariana (en face du Cimetière)
TUNIS

ABSINTHE BERGER

supérieure, saine, apéritive

L'Humanité

Directeur : Jean Jaurès

Le Courrier Européen

Directeurs : A. Morizet et Paix-Séailles
8, boulevard des Italiens — Paris

LES HOMMES DU JOUR

Directeur : Henri Fabre

20, rue Jean-Jacques Rousseau — Paris

LE BONNET ROUGE

8, boulevard des Italiens — Paris

La Bataille Syndicaliste

Quotidienne

10, boulevard Magenta — Paris

LA RAISON

Journal-Revue

49, boulevard Saint-Michel — Paris

Abonnement : 10 fr. par an.

A. DISEGNI

Receveur de Rentes

2, Avenue de France, 2 — TUNIS

Toutes Opérations Immobilières

MAISON DE CONFIANCE

J. A. Bembaron

9, rue Es-Sadikia — TUNIS

Pianos Pleyel et BOISSELOT

Vente-location à partir de 225 fr. par mois

Locations de Pianos neufs

à 15 francs par mois

Machine à écrire DACTYLE

300 fr. avec facilités de paiement

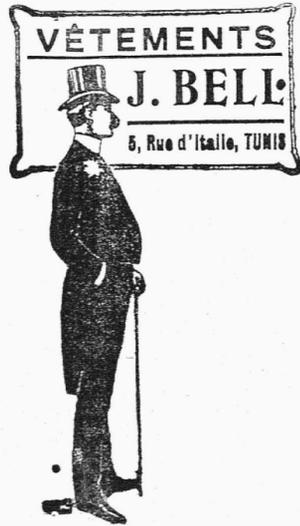
SOURDS

qui n'avez encore pu améliorer votre triste situation et voyez la vie heureuse autour de vous sans l'entendre, hélas ! allez en toute confiance voir les appareils ACOUSTICON qui vous rendront l'ouïe 90 fois sur 100, et ont acquis aux États-Unis une réputation splendide, grâce à leurs mérites et à leur sincérité.

CATALOGUE SUR DEMANDE A :

GENERAL ACOUSTICON COMPANY

6, rue de Hanovre, PARIS



PHARMACIE BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djazira, 2

TUNIS

Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.

Téléphone 553

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE

22, rue de Russie — TUNIS

Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Mesdames

HEMAGENE TAILLEUR

Quelques
Epoques Dououreuses,
Irrégularités,
Retards, Suppressions,
Sont prévus scientifiquement
par les Méthodes de France et de l'Étranger
Préparé par TAILLEUR, pharmacien de 1^{re} classe,
Anc. Professeur à l'École de Médecine, Ex-interne
des Hôpitaux de Paris, Officier d'Académie.
Le FLACON dans toutes les Pharmacies de France 2.25
P.-s. mandat 2.25. Brochure explicative gratuite s. demande
adressée à P. TAILLEUR, pharmacien à FANTAINEBLEAU (L.-et-M.).

Dépôt principal à Tunis :

Pharmacie FATTACCIOLI, avenue de France, 7

AVIS

M^{me} Shenllenberg, ex-associée de M. Camille, prévient le public qu'elle a ouvert une Crèmerie ayant pour titre *Au Déjeuner Parisien*, 1, rue d'Angleterre, près de la Gare et de la Poste.

Café au lait, Chocolat, Œufs, Plats du jour. Service très soigné.

Imprimerie Spéciale
de la *Petite Tunisie Socialiste*

Le gérant : J. Giannitrapani.

MAISONS RECOMMANDÉES

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et touristes. Prix modérés.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. - Téléph. 450.

Au Flamant Rose. M. BLANC, naturaliste, rue Al-Djazira, 16, en face de l'Hôtel de Paris. - Pelletterie, Fourrures. Prix modérés.

Pâtisserie-Confiserie. — Maison Montelaci, CHAMBON, successeur, 53 et 55, avenue Jules-Ferry. Five o'clock.

Grand Café-Restaurant-Brasserie de Paris. J. BILLIANT, propriétaire. — Bières Pousset. Champigneulle et Spatenbrau.

200 repas par jour. RESTAURANT du ROSBIF. Plats du jour. Repas à la carte et à prix fixe. Avenue Jules Ferry.

Grand Dépôt de Poterie, Faïence, Porcelaine, Verrerie, Quincaillerie, Lampisterie. Maison MARTINEZ frères, rue d'Italie, 28, Tunis.

Quincaillerie Française. — Fournitures pour bâtiments, entrepreneurs, mines. Articles agricoles. R. JENNY, 22, rue d'Algérie, Tunis.

P.-L.-M.

La Compagnie délivre toute l'année des carnets individuels ou collectifs, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, pour effectuer, à prix réduits, des voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux suivants : 1^o Paris-Lyon-Méditerranée, Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, P.-L.-M. Algérien, Est-Algérien-Etat (lignes algériennes), Ouest-Algérien, Bône-Guelma, Sfax-Gafsa ; 2^o sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie Générale Transatlantique, par la Compagnie de Navigation Mixte (Cie Touache), ou par la Société Générale de Transports Maritimes à Vapeur ; 3^o sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie des Messageries maritimes.

Ces voyages, dont les itinéraires sont établis à l'avance par les voyageurs eux-mêmes, doivent comporter en même temps que des parcours français, soit ses parcours maritimes, et sur les réseaux algériens ou tunisiens, les parcours sur les réseaux français doivent être de 300 kilomètres ou comptés pour 300 kilomètres.

Les parcours maritimes doivent être effectués par les paquebots de l'une seulement des quatre Compagnies de navigation participantes ; ils peuvent cependant être effectués à la fois par les paquebots de la Compagnie des Messageries Maritimes et par ceux de l'une quelconque des trois autres Compagnies de navigation.

VALIDITÉ. — Les carnets sont valables pendant 90 jours à compter du jour du départ, ce jour non compris mais ils sont valables 520 jours lorsqu'ils comportent des parcours sur les lignes desservies par la Compagnie des Messageries maritimes.

Faculté de prolongation moyennant le paiement d'un supplément. Arrêts facultatifs dans toutes les gares du parcours.

Demandes de carnets. — Les demandes de carnets peuvent être adressées aux chefs de toutes les gares des réseaux participants ; elles doivent leur parvenir 5 jours au moins avant la date du départ.

Le Courrier Européen

HEBDOMADAIRE

Politique - Littérature

Questions Sociales - Actualité

COMITÉ DE DIRECTION :

B. PÉREZ GALDOS Charles SEIGNOBOS
Georg BRANDES Giuseppe SERGI
Gabriel SÉAILLES Marcel SEMBAT
Paul MILIQUOFF Édouard BERNSTEIN
Émile VANDERVELDE

Le *Courrier Européen* est la revue qui, par la variété des sujets traités, la renommée des auteurs, la sûreté de sa documentation, l'originalité de ses enquêtes, la diversité de ses informations, s'est acquis une réputation mondiale.

Le *Courrier Européen* constitue un recueil du plus haut prix pour quiconque s'intéresse aux grandes questions politiques, économiques et sociales qui se posent dans les divers pays.

Le *Courrier Européen* est la seule revue internationale qui sache rester parisienne.

== 16 PAGES ==

Illustrées par le crayon des meilleurs Artistes français

ABONNEMENTS : Un an, 10 fr. | Six mois, 6 fr. | Union postale, Un an, 15 fr. | Six mois, 8 fr.

Le *Courrier Européen* rembourse intégralement le montant de son abonnement par des

PRIMES

entièrement Gratuites

Numéro Spécimen gratuit sur demande

Bureaux : 8, Boulevard des Italiens, PARIS

OXYGENEE CUSENIER

PREMIERE MARQUE DU MONDE

DANS TOUS LES CAFES
EXIGER LA BOUTEILLE

M. BEMBARON, Agent

TUNIS - 57, Rue de Naples, 57 - TUNIS

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE
BONNENFANT, administrateur

Boxes, Chenils,
Pension pour Chevaux et Chiens
- ROUTE DE L'ARIANA -

Chaux Hydraulique & Ciment PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléphones : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamman-Lif)

Vins, Eaux-de-vie du Domaine Potinville F. BERNET

TUNIS - 23, rue d'Italie, 23 - TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

Les Placements Exceptionnels
5 % net d'impôt, sans courtage
ou commission quelconque, constituent un placement
exceptionnel. C'est le cas du

BON DE CAISSE
qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger, par la
Banque Franco-Tunisienne de Prêts Mobiliers.

Maison de PYROTECHNIE

Joseph PAONESSA, artificier
Fournisseur de S. A. le Bey et de la ville de Tunis
Magasin de Vente : 35, Avenue Jules-Ferry - TUNIS
Torches en feux de couleurs pour retraits aux flam-
beaux - Spécialité de signaux pour la Marine
et les Chemins de fer
Mèches de sûreté pour Mines
Fabrique à Borgel, route de La Goulette
TÉLÉPHONE 430

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéances fixe
avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques
ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, sous-
criptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit cir-
culaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.
Dépôts à vue : 2 0/0
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 4 ans) : 3 0/0
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition
du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de proprié-
tés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux
déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Locations de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE TUNISIE

Société anonyme au capital de 3.000.000 de francs
Séjour Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursales à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Emission de chèques et de lettres de Crédits - Chan-
ge de Monnaies - Garde de Titres et Objets précieux
- Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de
banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme - Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
Creditor de hypothécaires en participation avec le Crédit Fon-
cier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements,
Bourse, avances sur titres et sur marchandises
Garde de titres, Paiement de coupons, Paiements télégraphi-
ques, Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays, Location
de Coffres-forts, Chèques de monnaies étrangères, Dépôts de
fonds à échéances fixes, Un an à 4 ans 3 0/0.
Dépôts à vue, Comptes chèques avec intérêts.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agence en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX
Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts
- Escomptes et encaissements d'effets de commerce - Avan-
ces sur marchandises et connaissances - Crédits documen-
taires - Délivrances de chèques sur tous pays - Opérations
de Bourses - Souscriptions sans frais aux émissions - Avan-
ces sur titres - Garde de titres - Encaissements et Escompte
de coupons - Virements télégraphiques - Billets et Lettres
de crédit circulaires - Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France
et de l'Étranger.

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS
Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompense à plusieurs expositions et concours, Médailles
d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours
Paris 1900.

DANS LE MONDE ENTIER

Les Agriculteurs, les Industriels,
les Marines de guerre et Marchande,
les Automobiles, les Aviateurs, etc.
graisent leurs machines avec les Huiles Minérales
Américaines

VACUUM MOBILOL

Marque "GARGOYLE",
et reconnaissant Tous la supériorité des Lubrifiants fabriqués
par la
"VACUUM OIL COMPAGNY",
Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, rue Saint-Charles - TUNIS
T légr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

Compagnie DE NAVIGATION MIXTE

Compagnie Touache - Paquebots-poste français
AGENCE DE TUNIS
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie,
la Tunisie, la Sicile, la Tripolitaine et le Maroc.
Transport de passagers, de dépêches et de Marchandises.
ARRIVÉE de MARSEILLE tous les dimanches à 9 h.
- à MARSEILLE tous les Mercredis à 5 h. 15 matin.
- de MARSEILLE tous les vendredis à 4 h. 15 m.
- de la COTE TUNISIENNE, Tripoli, Djerba, Gabès,
Sfax, Méhdia, Monastir, Sousse, tous les samedis
à 9 h. 30.
DÉPART de TUNIS pour MARSEILLE tous les lundis, à 3 h. s.
- de MARSEILLE pour TUNIS, la COTE tunisienne et
TRIPOLI, tous les mercredis à midi.
- de TUNIS pour MARSEILLE tous les mercredis 10 h. m.
- de MARSEILLE pour Tunis tous les mercredis à midi.
- de TUNIS pour la COTE TUNISIENNE (Sousse, Mo-
nastir, Méhdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli tous
les vendredis à 8. soir.
Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax,
Djerba Zarzis et les Bibans et retour par les mêmes escales
(sauf modifications).
La Compagnie accepte avec connaissances directs les mar-
chandises à destination de Toulon, Cannes, Nice et tous les
points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
Services réguliers de Tunis sur Alger-Oran-Rouen et Dun-
kerque.
La Compagnie délivre également, à toute époque, des billets
de Tunis à Paris et retour.
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence,
à Tunis, 5, rue d'Alger.
Les Agents Principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX RAPIDES
Arrivées et Départs de la Semaine :
ARRIVÉES
Dimanche à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte
Mardi à 3 h. du soir, service rapide, de Marseille.
Mercredi, à 5 h. du matin, service rapide de Sfax et Sousse.
Vendredi à 9 h. du matin, service rapide de Malte.
Vendredi à 10 h. du soir, service rapide de Marseille.
Samedi à 5 h. 30 du matin, service d'Alger, Bougie, Djidjelli,
Bône, Philippeville, Bône, La Calle, Tabarka et Bizerte.
Samedi à 5 h. 30 du matin, service de Bordeaux, Nantes et
Saint-Nazaire, par transbordement à Alger.
DÉPARTS
Dimanche à midi, service direct pour Mars ille.
Dimanche à 2 h. du soir, service rapide pour Sfax et Sousse.
Mercredi à midi et demi, service rapide pour Bizerte et Mar-
seille
Mercredi à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.
Vendredi à 2 h. du soir, service rapide pour Marseille.
Samedi à 10 h. du matin, service pour Bordeaux, Nantes et
Saint-Nazaire par transbordement.
N.-B. - Un service de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-
Nazaire a lieu toutes les 5 semaines.
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la
Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es-Sadikia, Tunis.

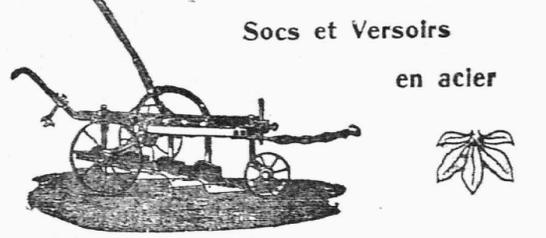
Chaussures FAURE

solides pour la marche et la campagne
Chaussures FAURE
habillées pour soirées
Chaussures FAURE
Pantoufles chaudes et élégantes,
sabots, galoches, chaussons
Chaussures FAURE
Dames, Messieurs, Fillettes et Garçonnetts
rue d'Italie, 14 - TUNIS Succursale à BIZERTE

R. WALLUT & Cie

(R. WALLUT, G. HOFFMANN, associés)
99, rue de Portugal - TUNIS

Déchaumeuse RIEMER



Socs et Versoirs
en acier
Catalogue spécial franco sur demande

VILLA DE L'ARCHET

HOTEL, PENSION DE FAMILLE
à Saint-Cergues (Haute-Savoie)
Chambre & Nourriture comprise, 4,50, 5 et 6 fr. par jour
Cure d'air - Situation agréable, aux pieds des Monts Voirons
Vue splendide. - Beaux Ombrages. - Confort et Cuisine soignée.
Centre d'Excursions
A 8 minutes de chemin de fer d'Annemasse. - A 30 minutes
de Genève. - A proximité de Thonon, Evian, GENÈVE etc.
Chambre noir pour photographie

MAISON A. MODIGLIANI

Fondée en 1868
AGENTS MARITIMES
Affrètements - Assurances Maritimes
Embarquements et Débarquements
Succursales: BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Adresse Télég. : Maritimes-Tunis Téléphone 74
TUNIS - 5, Rue Saint-Charles, 5 - TUNIS

AGENCE DANA

9, rue Es-Sadikia, 9 - TUNIS
Déménagements par cadres et voitures capitonnées à prix
très réduits. - Formalités en douane. - Assurances Maritimes.
- Embarquements et débarquements.
- Avances sur marchandises. - Transports pour tous pays à
forfait. - Garde-meubles assuré. - Billets circulaires. - Bil-
lets facultatifs et billets des Compagnies Maritimes, françaises
et étrangères, correspondants partout.
Emballage de mobiliers. - Maison de Confiance.
Entrepôts : Avenue de Londres prolongée ; 30, rue de Mont-
pellier et rue du Caire Téléphone 190

L'Aermotor

Moulin à Vent en acier galvanisé
Les plus Hautes Récompenses aux Expositions
Pour tous renseignements, s'adresser chez :
M. P. LECLERCQ & Co
Avenue de Carthage - TUNIS

HUILES MINÉRALES

Huiles végétales industrielles - Huiles animales
Graisses consistantes
Brosseries, Articles de cave - Couleurs et Vernis
DROGUERIE HABILIS
TUNIS - 94, rue de Portugal (angle rue de Belgique)
Plantes médicinales, Produits chimiques, Eaux minérales

Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Anglaise et Viennoise

Wagner & Cie
24, rue d'Italie - TUNIS - Avenue de Paris, 8
Pâtisserie de premier ordre - Confiserie fine - Chocolats - Fournitures
pour Soirées, Baptêmes et Mariages - Pain Français - Pain Viennois
et Anglais - Pain de Ménage - Crème Chantilly de France.
Service à domicile. - Expéditions dans toute la Régence.
SUCCURSALE à SOUSSE : Angle des rues du Marché et Villedon.

Petites Annonces

la ligne 0,25 la ligne
Les petites annonces classées
sont acceptées au bureau du
journal le lundi avant quatre
heures du soir. Elles doivent
comporter au moins deux lignes
soit cinquante centimes au mi-
nimum.

A VENDRE

une propriété
de 10 hectares
d'un seul tenant, située à Ma-
chilly (Haute-Savoie), à 200 mè-
tres de la gare.
Maison d'habitation composée
de 4 pièces, une cave et grenier,
grange, écurie pour 12 bêtes,
remise, porcherie, chambre à
lessive et poulailler, le tout en
bon état
S'adres. à M. Armand LOUP
au dit lieu.

Petite Correspondance

Nous refusons systématique-
ment toute insertion de na-
ture à choquer la pudeur de nos
lecteurs.

Leçons

Leçons d'arabe et d'anglais à
domicile.
Journal.

Les offres et demandes d'em-
ploi sont acceptées gratuite-
ment par le canal de l'Office
du Travail.

Restaurant du Japon

C. Fiorini & C. Falorni, propriétaires
5, rue de la Kasbah - TUNIS
près de la place de la Bourse, au premier étage
Service à la Carte. - Repas sur commande. - Vraie Cui-
sine Italienne. - Spécialité de Raviole et Cassate. - VINS
Fins de la Maison ROUFFE de Naples. - Vins de Plémeut et
Vins de Chianti.

BENGALINE

PEINTURE
email, perfectionnée

DÉPOT

Droguerie Nationale
CRÈCHE Père & Fils

6, rue d'Italie - TUNIS

Représentant :

J. C. BONICI
11, rue d'Algérie - TUNIS

TUNISIA-PALACE

Hôtel de premier ordre
Lumière électrique

TUNIS

Hôtel de premier ordre
Lumière électrique

150 CHAMBRES & SALONS

Le plus bel Hôtel du Littoral Africain - Jardin d'Hiver

Seul Hôtel à Tunis avec Ascenseur

Tout confort moderne